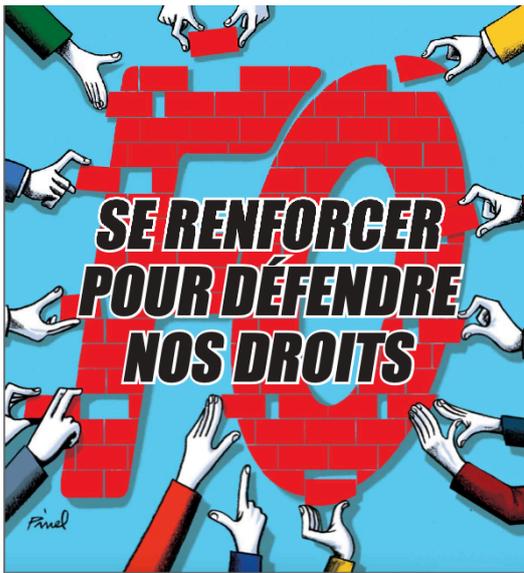


FOrtissimo

L'information des syndicats Force Ouvrière des Organismes Sociaux du Languedoc-Roussillon

Maison des Syndicats 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

Élections CSE : FO doit gagner et FO va gagner !



Pour une majorité des CSE, le renouvellement est en cours ou va avoir lieu d'ici la fin de l'année 2023. Le second semestre 2023 verra se dérouler des élections conduisant au renouvellement de près de 66 % des CSE.

Pour Force Ouvrière, ce renouvellement est extrêmement important puisqu'il conditionne notre représentativité et donc notre poids, en tant qu'interlocuteur social, à tous les niveaux. Nous devons donc renforcer notre représentativité ! Le développement de nos implantations participe également à cet objectif d'augmenter notre représentativité.

Le renouvellement est également un enjeu d'importance pour chaque salarié dans les entreprises puisqu'il conduit à l'élection des représentants du personnel, chargés de la protection des intérêts des salariés pendant au minimum quatre ans. Cette période est souvent intense pour les candidats aux élections professionnelles et les nouveaux élus. Elle implique d'être attentif à bon nombre d'enjeux, au bon déroulement du scrutin ou encore à la négociation de moyens suffisants pour fonctionner et ainsi pouvoir remplir le mandat confié.

Toutes les unions départementales et les fédérations sont conviées le 4 juillet

La confédération accompagne les candidats pour réaliser ou poursuivre ce travail de proximité et d'information. À cet égard, FO a notamment mis en place des outils juridiques : l'Info CSE, la plateforme PAP CSE en ligne, etc. ; des sessions de formation PAP CSE, la possibilité pour les fédérations et les unions départementales d'établir une liste de négociateurs pouvant être désignés animateurs afin de négocier des protocoles préélectoraux.

La confédération organise une réunion le 4 juillet à laquelle toutes les unions départementales et les fédérations sont conviées pour échanger sur ces différents outils et définir une stratégie permettant à FO de progresser partout !

FO salue le travail des militants et des équipes syndicales qui agissent au quotidien sur le terrain, pour tous les salariés. Nos revendications sur les salaires, le pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de travail sont les bonnes. Nous avons obtenu des résultats satisfaisants aux élections CSE qui ont déjà eu lieu. Dans la fonction publique, en décembre dernier, nous avons décroché la deuxième place dans les trois versants de la fonction publique ! Nous devons continuer ! Nous ne pouvons pas nous permettre de reculer, nous ne pouvons que progresser, nous devons progresser !

Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous. FO doit gagner et FO va gagner !

FO dénonce la faible revalorisation de l'indemnisation chômage !

Lors d'une réunion du conseil d'administration de l'Unedic, consacrée à la revalorisation de l'allocation chômage, Force Ouvrière a demandé une hausse de 5,4% minimum, afin de compenser la baisse de pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi.

Le patronat a refusé cette revalorisation, la limitant à 1,9% prétextant que le marché du travail avait redémarré, insinuant ainsi qu'une telle augmentation n'encouragerait pas les reprises d'emplois.

Les demandeurs d'emploi, dont la durée d'indemnisation a déjà diminué de 25% au 1^{er} février 2023, conséquence de la réforme de l'Assurance chômage imposée par le gouvernement fin 2022, verront désormais leur pouvoir d'achat baisser considérablement.

FO ne peut admettre une si faible réévaluation. Puisqu'un vote contre aurait entraîné l'absence totale de revalorisation, comme les autres organisations syndicales, FO s'est donc évidemment abstenue lors du vote au Conseil d'administration de l'Unedic.

L'Assurance maladie va supprimer jusqu'à 1700 postes, sous conditions, d'ici 2027

À l'inverse, un «renforcement» des moyens humains est promis dans d'autres domaines, dont «l'accès aux droits et aux soins», la «lutte contre la fraude» ou encore les «programmes de prévention».

Cure d'amaigrissement en vue pour l'Assurance maladie: la plus grande caisse de Sécurité sociale, avec 82.000 agents en CDI, va réduire ses effectifs d'environ 2% d'ici fin 2027. Le conseil d'administration de l'Assurance maladie a donné lundi son feu vert à une nouvelle convention avec l'État prévoyant jusqu'à 1700 suppressions de postes d'ici 2027, sous réserve de «gains de productivité» et avec une «clause de revoyure» dans deux ans. Réduction d'effectif «très progressive»

Confirmé par trois membres du conseil d'administration, cet objectif chiffré ne figure pas dans la nouvelle convention d'objectif et de gestion (COG) dont l'AFP a obtenu copie. Ce document précise que les «réductions d'effectifs» cibleront spécifiquement la «liquidation de prestations» et la «gestion des droits», grâce à des «gains de productivité» liés à l'informatisation des feuilles de soins, factures et autres formulaires. À l'inverse, un «renforcement» des moyens humains est promis dans d'autres domaines, dont «l'accès aux droits et aux soins», la «lutte contre la fraude» ou encore les «programmes de prévention».

Le texte a été approuvé avec les voix du patronat et des usagers (malades chroniques, handicapés), et grâce à l'abstention des mutuelles et de la CFDT, tandis que les autres syndicats ont voté contre, a détaillé dans un communiqué le président (CFDT) du conseil d'administration de l'Assurance maladie, Fabrice Gombert. L'adoption de cet accord était bloquée depuis plusieurs semaines par le sujet des suppressions de postes, finalement désamorcé par l'ajout d'une «clause de revoyure» programmée «dans le courant du premier semestre 2025».

Au passage, la réduction d'effectif a été rendue «très progressive», avec seulement 5% puis 10% des 1700 suppressions les deux premières années, soit environ 250 d'ici fin 2024. Si les objectifs de «productivité» ne sont pas atteints à cette date, l'Assurance maladie et ses administrateurs pourront «réviser la trajectoire d'effectifs» et même l'étaler «si nécessaire au-delà de 2027».

Le Figaro avec AFP. 28/06/2023

Agirc-Arrco :

FO entend que sa « bonne santé » profite aux travailleurs, actifs et retraités

Les bons résultats du régime complémentaires ont tout à voir avec les efforts des travailleurs rappelle FO.

Alors que l'Agirc-Arrco, géré paritairement, tiendra le 6 octobre un Conseil d'administration devant se prononcer sur les prochaines revalorisations (en novembre), patronat et syndicats auront d'ici là à fixer les nouvelles règles de l'accord national interprofessionnel 2023-2026. FO milite pour une hausse des pensions, une augmentation de la valeur du point et la suppression du coefficient de minoration, le tristement célèbre bonus/malus.

Les interlocuteurs sociaux (patronat et syndicats) qui gèrent l'Agirc-Arrco, régime complémentaire des salariés du privé qui concerne plus de 13 millions de retraités, se réuniront peut-être fin juin... Plus probablement ce rendez-vous aura lieu en septembre et suivi d'autres, cela dans un agenda resserré. Car patronat et syndicats devront aboutir à une prise de décisions sur les règles 2023-2026 du régime paritaire avant le 6 octobre, date de la réunion du conseil d'administration qui devra se prononcer sur le niveau de la revalorisation, en novembre, des retraites complémentaires.

Sachant que l'accord cadre de 2019 prend fin à l'automne, "Il faut donc un accord national interprofessionnel" indique Michel Beaugas, secrétaire confédéral au secteur de l'Emploi et des retraites, regrettant que sa négociation "se tienne encore dans un timing accéléré alors qu'il faudrait regarder les choses sur le fond".

Alors que l'exécutif s'est entêté à imposer une réforme des retraites qui impacte les travailleurs par un recul de l'âge de départ et l'accélération du calendrier Touraine, que par ailleurs le pouvoir d'achat des pensions est en berne (un recul de 7,6% en six ans) —situation exacerbée par une inflation toujours forte—, la question de l'utilisation des fonds de l'Agirc-Arrco, se pose. Le régime affiche un résultat de 5,1 milliards d'euros en 2022 (2,6 milliards en 2021) et détient toujours une réserve de 68 milliards d'euros (ce qui répond amplement à la règle du régime devant toujours disposer de la capacité de six mois de versement de pensions).

Sa bonne santé -qui pourrait encore être boostée par l'application des mesures d'âge de la réforme des retraites- provient "de l'augmentation de la masse salariale mais aussi et surtout des efforts des salariés", rappelle Michel Beaugas.

Revalorisation des pensions, hausse de la valeur du point et fin du bonus/malus

FO qui plus largement milite pour une indexation des pensions sur les salaires, demande une revalorisation des pensions complémentaires (après une hausse de 5,12% au 1^{er} novembre 2022, dont 0,1% de rattrapage sur 2021) et compte aussi discuter d'une hausse de la valeur du point Agirc-Arrco. En 2023 la valeur de service du point est de 1,3498 euro, sa valeur d'achat est de 17,4316 euros.

La confédération demande aussi la fin du coefficient de solidarité (le bonus/malus). Mis en place en 2019, il incite les salariés qui remplissent déjà les conditions d'une retraite de base à taux plein à retarder leur départ à la retraite (hormis dans certains cas), pour que ne leur soit pas appliqué le coefficient minorant de 10% -et pendant trois ans- la retraite complémentaire.

La moitié des salariés concernés travaillent un an de plus et ce coefficient "rapporte zéro centime à l'Agirc-Arrco" souligne Michel Beaugas. "Cela pénalise donc les salariés et pour rien !" appuie le secrétaire confédéral indiquant que même le patronat ne s'opposerait pas à la suppression de cette minoration.

ARS

FOCUS SUR LES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

Les ARS ont été créées par la loi Hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009. Elles sont installées en avril 2010 et sont au nombre de 17 depuis la création des grandes régions en 2015.

Les ARS sont des établissements publics administratifs. Elles sont autonomes juridiquement et financièrement, placées sous la tutelle du ministère de la santé et de la prévention.

Au sein de chaque région administrative, elles sont chargées d'organiser la politique de santé, de piloter et réguler l'offre de soins pour répondre aux besoins des populations locales.

Leur création s'inscrit dans une politique de territorialisation du système de santé depuis les années 70 avec des réformes successives qui ont renforcé l'organisation du système de santé autour de l'échelon régional.

En 2020, à l'occasion de leurs 10 ans d'existence un bilan de leur action a été fait, au regard aussi de leur forte implication dans la gestion de la crise sanitaire du COVID-19. **Instaurées pour permettre un pilotage unifié et responsabilisé du système territorial de santé dans les politiques de santé,**

l'organisation des soins et la maîtrise des dépenses, les ARS ont-elles atteint leurs objectifs ?

Concrètement les ARS doivent coordonner les activités, réguler orienter et organiser l'offre de services en santé, fournir le budget, évaluer et promouvoir la qualité des formations des professionnels de santé. Elles déclinent la politique de santé publique à l'échelle régionale en tenant compte des spécificités des territoires, effectuent une veille sanitaire, mènent des campagnes de promotion de la santé en région. Elles contribuent aussi à répondre aux situations d'urgence ou de crise, en lien avec les préfets. C'est ce qu'elles ont fait durant la crise sanitaire liée au COVID-19 en organisant la prise en charge des malades, l'approvisionnement du système de soins, en pilotant la politique de tests à grande échelle puis la vaccination ainsi que le contact tracing en lien avec l'Assurance maladie et œuvrant enfin au déconfinement.

Des rapports successifs depuis leur création on dressé des bilans en demi-teinte de leur action :

En 2014, la MECCS (mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale) pointent des dysfonctionnements dans le pilotage national de la politique de santé et une coordination insuffisante.

En 2018, un rapport de l'IGAS indique que les ARS doivent disposer de moyens humains et budgétaires suffisants pour une plus grande autonomie d'action et que leur autorité de tutelle doit pour cela « se recentrer sur les objectifs et les résultats et non sur les moyens ».

En mars 2020, Claude Evin, ancien directeur de l'ARS IDF, en mars 2020 tire lui un bilan plutôt positif soulignant que le pilotage du système de santé au niveau régional a été renforcé mais regrette que cette nouvelle organisation n'ait pas été prise en compte au niveau national.

En 2020 en pleine pandémie, les ARS ont fait l'objet de critiques dans la gestion de la crise sanitaire : des élus dénonçant leur inaptitude en gestion de l'urgence, leur incapacité à gérer les flux, les livraisons et les stocks. D'autres comme le sociologue Frédéric Pierru regrette qu'on en fasse des boucs émissaires mettant en évidence leurs pouvoirs limités et soulignant que la territorialisation des politiques de santé n'a pas été réalisée : les ARS qui devaient avoir la main sur tout le système de soins ne contrôlant en fait que le seul hôpital, contrôlé de plus, bordé de façon étroite par l'échelon national.

Des experts indépendants recommandent eux de se pencher sur le « manque de dialogue entre les ministères, l'organisation complexe des relations entre les ministères de la santé et les ARS et instances qui l'entourent, une difficulté d'articulation entre ARS et préfectures ».

La question est donc clairement posée sur l'organisation du système de santé : faut-il aller vers plus de centralisation pour mieux lutter contre les inégalités territoriales ou au contraire faut-il décentraliser davantage vers des échelons de proximité ?

L'ampleur de leur champ de compétences et leurs dimensions géographiques interrogent : les ARS sont-elles en capacité d'assurer leurs missions de façon satisfaisante ? En portant de vraies réformes ou en se contentant d'administrer sans faire de vagues ?

D'autres problématiques internes peuvent être soulevées.

En effet pour information ou pour rappel, le personnel des ARS est mixte, comprenant à la fois des agents de droit public et des salariés de droit privé soumis à la convention collective des organismes de Sécurité sociale.

Depuis 13 ans, des sujets relatifs aux différences d'application et d'interprétation, entre ARS, des conventions collectives perdurent.

Le SNFOCOS qui, depuis 2010, soutient les salariés travaillant sous convention collective des ARS et défend leurs intérêts, regrette que ceux-ci soient soumis à des traitements différenciés entre ARS ou même au sein d'une même ARS (indemnisation du télétravail, versement du complément exceptionnel d'intéressement, absence ou faiblesse de la communication liées aux formations institutionnelles rendant difficile la fluidité des parcours, ...).

Ajouter à cela l'absence de pilotage du ministère de la santé et de la prévention sur une thématique aussi stratégique que celles des ressources humaines ...

Un levier pour une meilleure efficacité de l'action des ARS ?

Sans aucun doute.

Karine Gillard, en charge de la communication au SNFOCOS

Résiliation des abonnements et des assurances

Depuis 1er juin, les consommateurs pourront résilier plus facilement les abonnements (gaz, électricité, magazines, internet, etc.) ou les assurances ou mutuelles qu'ils souscrivent en ligne, notamment par le biais d'un bouton résiliation facile d'accès sur le site internet du professionnel. La mesure concernera aussi les contrats souscrits en boutique et dont l'adhésion peut également se faire en ligne. Le consommateur pourra les résilier par voie électronique.

500 M€ de frais dentaires transférés aux mutuelles

Le 15 juin, la Direction de la Sécurité sociale a annoncé aux complémentaires, qu'à partir du 1er octobre, la prise en charge des soins dentaires par l'Assurance Maladie passera de 70 à 60%.

À charge pour les mutuelles, assureurs et institutions de prévoyance de compenser ce déremboursement, évalué à 500 M€ en année pleine. Pour Éric Chenut, Président de la Mutualité française, cette mesure «ne va pas permettre d'accompagner la transformation du système de santé, ni de répondre au virage préventif». Et Marie-Laure Dreyfuss, Déléguée générale du Ctip(Centre technique des institutions de prévoyance) d'annoncer que «cette décision aura mécaniquement des conséquences sur les cotisations», tout en déplorant, elle aussi, une «mesure comptable» et «sans aucune valeur ajoutée sur le niveau de soins et de remboursement global des assurés».

Les fédérations de complémentaires santé et l'Unocam(Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaires) rappellent la nécessité de définir, avec toutes les parties prenantes, une vision globale et commune de l'accès aux soins. Et elles appellent de nouveau au partage du pilotage de la gestion du risque entre assurance maladie obligatoire et complémentaire, pour renforcer la pertinence et la maîtrise des dépenses.

Une étude sur les refus de soins pour les bénéficiaires de la CSS et de l'AME

Le Défenseur des droits et le ministère de la Santé et de la Prévention, représentés par la DREES(Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques et la DSS(Direction de la Sécurité sociale) ont rendu publics les résultats d'une étude réalisée par l'Institut des politiques publiques sur les refus de soins opposés aux bénéficiaires de la CSS (Complémentaire santé solidaire) et de l'AME (Aide médicale de l'État), dans trois spécialités médicales : médecine générale, ophtalmologie et pédiatrie.

L'analyse montre des difficultés d'accès à un rendez-vous pour tous. Ainsi, seule la moitié des patients de référence demandant une prise en charge pour un motif sans caractère d'urgence obtiennent un rendez-vous avec un médecin généraliste, un ophtalmologue ou un pédiatre. Les bénéficiaires de la CSS obtiennent un rendez-vous médical dans les mêmes proportions que les patients de référence, mais font néanmoins face à des refus discriminatoires formulés de façon explicite dans 1 à 1,5% des cas.

L'étude met en exergue des discriminations envers les bénéficiaires de l'AME qui, en moyenne, doivent appeler 1,3 fois plus que les patients de référence pour obtenir un rendez-vous médical.

Retrouvez l'étude complète [en suivant ce lien](#).

Évidente et vive, la demande de justice sociale

Tant sur le contenu de la réforme des retraites – FO s'emploiera à contester ses décrets d'application – que sur l'attitude de l'exécutif versant dans un mépris de la démocratie sociale et des travailleurs, la page n'est pas tournée, a réaffirmé le 15 juin l'intersyndicale.

Il faut poursuivre la construction du rapport de force. Et cela se fera notamment par les revendications.

FO y prend déjà toute sa place, elle qui, particulièrement depuis la sortie de la pandémie, appelle à une hausse massive des salaires, des pensions et des minima sociaux, qui insiste depuis des années sur la nécessité d'une conditionnalité des aides publiques aux entreprises, qui alerte sur la nécessité de redonner toute sa place à la négociation collective ou encore sur l'urgence à résorber des inégalités sociales qu'une austérité budgétaire ne ferait qu'exacerber.

La Première ministre devrait faire "dans les quinze premiers jours de juillet" un point sur des projets ou réformes à venir, indiquait le 26 juin le chef de l'État, se félicitant, entre autres, des réformes du lycée professionnel, de l'Assurance chômage ou encore des retraites... Or toutes sont contestées par les travailleurs. La mobilisation sur les retraites l'a montré. "Nous ne tournons pas la page", rappelait le 15 juin l'intersyndicale. Le faire serait difficile, d'autant que les décrets d'application (trente et un textes à paraître d'ici septembre) commencent à être publiés, le 4 juin pour les deux premiers. Les décrets, "nous allons les contester [devant le Conseil d'État, NDLR] à chaque fois que nous le pourrons", appuie Frédéric Souillot, le secrétaire général de FO.

L'intersyndicale "saura se mobiliser dans les mois qui viennent"

Les travailleurs font entendre aussi beaucoup d'autres revendications, par des grèves et notamment à l'appel de FO. Exemples ces derniers jours ? La grève dans les hôpitaux publics, la grève à la Sécu (CAF, Carsat, CPAM,...), la grève chez Keolis bus verts (Calvados), la grève chez Nexan ISF Paillart (Oise), la grève au Vy Resort (cures thermales) de Vichy, la grève des kinés du CHU de Clermont-Ferrand, la grève des salariés d'Ikea...

Autant de demandes qui traduisent l'exigence de justice sociale sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail... Pour qu'aboutissent ces revendications et bien d'autres, il s'agit de poursuivre la construction du rapport de force. Avec FO qui y occupe pleinement sa place, l'intersyndicale s'y emploie, travaillant à dégager des revendications sur huit thèmes. En particulier les salaires ou encore la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, revendications de FO de longue date.

Constituant une "force", l'intersyndicale "saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale au niveau national, y compris dans le cadre d'une manifestation européenne", ont indiqué les huit organisations syndicales et les cinq organisations de jeunesse.

VALÉRIE FORGERONT L'inFO militante



Restaurer la cotisation

Lors de notre audition à l'Assemblée nationale devant la MECSS (la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale), les parlementaires ont souhaité nous entendre sur les exonérations de cotisations.

Cela nous a permis de réaffirmer nos positions fondamentales sur la Sécurité sociale et son financement.

Le discours de Force Ouvrière ne varie pas : nous défendons la Sécurité sociale financée par les cotisations patronales et salariales, et nous sommes donc totalement opposés aux exonérations de cotisations.

Ce modèle de sécurité sociale que nous défendons repose sur le salaire différé et la gestion paritaire des organismes de Sécurité sociale.

Mais il fonde aussi le principe de la Sécurité sociale dans lequel chacun cotise selon ses moyens et ouvre des droits selon ses besoins. Oui la cotisation ouvre des droits, contrairement à l'impôt (qui finance aujourd'hui la Sécu pour moitié).

La cotisation ne doit pas être présentée comme une charge et nous déplorons les raccourcis faits dès lors qu'on présente une suppression de cotisation comme un gain de salaire et de pouvoir d'achat, oubliant de dire au passage que ce sont malgré tout les ménages qui compenseront par l'impôt ces faux gains de pouvoir d'achat.

Mais regardons de près les exonérations de cotisations patronales en mettant en rapport deux chiffres :

- 80 milliards d'euros d'exonérations dans la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité sociale) cette année.
- Et un déficit de la Sécurité sociale qui semble s'établir autour de 8 milliards d'euros.

En clair, pour FO ce fameux trou de la Sécu n'est qu'une illusion qui fait croire que notre système serait déficitaire par trop de soins et trop de solidarité, alors qu'en fait on le prive de ses propres ressources.

Autrement dit, ce n'est pas un problème de dépenses mais de recettes.

Ce sont en effet les exonérations de cotisations qui creusent ce déficit et qui font supporter aux ménages le financement de leur sécurité sociale par l'impôt.

Précisons bien que les compensations faites par l'État par le produit de l'impôt constituent bien une double peine pour les salariés cotisants: non seulement leur Sécu est privée des recettes provenant des employeurs, mais en plus ils doivent les compenser par leurs impôts.

De leur côté les employeurs bénéficient des aides publiques à hauteur d'au moins 170 milliards par an sans contrepartie, sans les vertus attendues sur l'emploi ou la relocalisation, et contribuant à maintenir les salaires au plus bas grâce à ces incitations. Plus de 30% du budget de l'État est consacré à cet argent gratuit, seize fois plus en quarante ans avec une progression exponentielle ces dernières années.

On pourrait, au regard de l'actualité, ajouter quelques milliards supplémentaires avec la fraude. Non pas la fraude aux prestations des assurés ou allocataires – qui représente une infime partie de la fraude sociale –, mais la fraude aux cotisations sociales des employeurs et des professionnels qui est évaluée, selon l'URSSAF, entre 7 et 9 milliards d'euros.

À elle seule, cette fraude représente le déficit annoncé de la Sécu pour 2023.

Eric GAUTRON Secrétaire confédéral

Unédic : menacé d'une ponction pour faire vivre France Travail

Mais que va-t-on faire des « excédents » de l'Unédic? C'est la dernière question à la mode... Mais en fait d'excédents – une estimation de 4,4 milliards d'euros en 2023 après 4,3 milliards en 2022 –, il s'agit de résultats qui ont surtout été « obtenus sur le dos des demandeurs d'emploi, par la baisse de leurs droits », par les réformes depuis 2021 de l'Assurance chômage, rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé notamment de l'Assurance chômage. Par ailleurs, il ne faut pas oublier la dette de l'Unédic (60,7 milliards d'euros). Or, sachant que le régime paritaire, gestionnaire de l'Assurance chômage, « est fait pour indemniser les demandeurs d'emploi », son « désendettement lent » paraît judicieux. Mais l'exécutif compte fortement le solliciter pour le financement de France Travail, la nouvelle entité qu'il a voulu créer et qui englobe Pôle emploi. France Travail aurait besoin de 300 à 500 millions d'euros dès 2024 selon le ministre du Travail, Olivier Dussopt. Et le gouvernement repousse l'idée de gonfler la participation de l'État. L'Unédic, qui finance actuellement à 80% Pôle emploi via le versement de 11% de ses recettes, est donc enjoint de faire mieux.

Bientôt la négo sur l'Assurance chômage...

Le ministre assure qu'augmenter la participation de l'Unédic de 400 millions l'an prochain ne changerait rien à son taux de contribution... « On a calculé qu'il passerait plutôt à 15 % contre 10 % à 11 % actuellement », rétorque Michel Beaugas pour qui « la prévision du gouvernement [sur une baisse du chômage à 4,5% en 2027, NDLR] ne sert qu'à justifier la ponction de l'Unédic qu'il projette ». Alors que le décret dit de carence du 26 juillet 2019 (prolongé en novembre 2022), qui fixe toujours les règles de l'Assurance chômage, ne sera plus valide en fin d'année, « en décembre il y aura donc forcément une négociation sur les règles et la gouvernance de l'Assurance chômage », indique Michel Beaugas. Les discussions promettent d'être après.

Soutien aux services de la DGFIP

Communiqué de FO Finances

FO Finances condamne toute atteinte portée contre les bâtiments de la direction des Finances Publiques.

FO Finances exprime son plein soutien aux agents qui devront exercer leurs missions dans des conditions dégradées ces prochains jours. Les contre-réformes qui depuis des années laminent les services rendent difficile leur tâche de maintenir le service dû aux usagers.

Pour FO, d'autant plus dans ce contexte, le service public de proximité est essentiel car il est le garant de la cohésion sociale.

FO Finances demande au ministre de prendre toutes les mesures pour protéger les agents et assurer la continuité du service.

Montant net social : Surveillez votre feuille de paie de juillet,

cette nouvelle ligne peut vous faire gagner de l'argent chaque mois

Une nouvelle ligne a fait son apparition sur les fiches de paie. L'objectif est de vous aider à vérifier si vous êtes éligible à certaines aides.

Entre le montant brut, les cotisations salariales, le montant net avant impôt puis celui après prélèvement à la source, pas toujours facile d'y voir clair sur les feuilles de paie des Français ! Les lignes s'accumulent et mauvaise nouvelle, une nouvelle mention y figurera désormais, à partir du mois de juillet 2023. Scrutez votre dernière feuille de paie, **vous y verrez une ligne inédite : "Montant net social"**, généralement placé entre le récapitulatif de votre salaire brut et celui du "net à payer avant impôt sur le revenu".

Rassurez-vous, cette fois, ce montant n'implique pas de prélèvement supplémentaire mais doit au contraire vous aider dans votre vie quotidienne. Le montant net social est en effet le revenu net que vous touchez "après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux obligatoires", précise le gouvernement. Il s'agit ainsi d'une référence pour tous les salariés, une sorte de montant standard qui ne comprend pas d'autres prélèvements dépendant de votre situation, de votre statut (cadre ou non dépendant de telle branche...) ou encore de vos choix individuels (mutuelle par exemple).

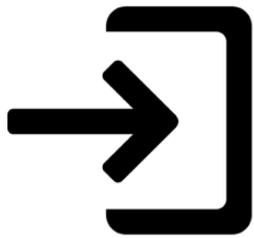
En 2024, plus de calcul, votre entreprise se chargera de communiquer le montant à l'administration !

A quoi sert-il ? Pas seulement à ajouter encore de l'encre. Ce montant net social est justement la référence demandée par de nombreux organismes pour faire valoir vos droits. Ce peut être le cas par exemple pour une demande de prime d'activité. Or, jusque-là, il fallait souvent sortir sa calculatrice avec un risque d'erreur non négligeable. **Ces erreurs pouvaient conduire au non-versement d'aides dont vous aviez pourtant droit !** Désormais, aucun calcul ne sera nécessaire chaque mois, il suffira de cumuler à la fin de l'année tous les montants nets sociaux touchés chaque mois.

Encore mieux, à compter de 2024, sachez que les employeurs devront eux-même déclarer le "montant net social" de leurs salariés aux administrations. Le procédé sera similaire à celui du prélèvement à la source, les entreprises communiquant déjà au fisc le "montant net imposable" versé au salarié durant l'année écoulée. Le montant net social sera affiché ensuite directement sur votre profil en ligne, par exemple à la CAF sur le site mesdroitssociaux.fr. De quoi permettre sans doute à de nombreux Français de toucher des aides financières qui ne leur étaient pas versées jusque-là... Vous savez désormais quelle ligne scruter sur votre prochain bulletin de salaire.

L'Internaute 29/06/2023

En BREF



- * La chaleur a fait 33 000 morts en 9 ans ;
- * Fréquentation record au Salon du Bourget, plus de 400 000 entrées ;
- * Vent de panique "Y aura-t-il encore du vin en 2050?" J'espère... ;
- * L'apport moyen pour une acquisition immobilière est de 89 422 euros, il a triplé en deux ans... ;
- * La police a arrêté un "gang du bonneteau" qui sévissait à côté de la Tour Eiffel ;
- * Explosion des arrêts maladie, un coût annuel de... 16 milliards d'€ ;
- * Le Président Macron "Vous êtes ici dans un pays à la pointe de la créativité en matière de taxes" . Difficile de le démentir ;
- * En Espagne d'ailleurs, l'inflation a chuté en dessous de 2%, une première pour un pays de la zone euro ;
- * Ségolène Royal va devenir chroniqueuse de TPMP, c'est sa place ;

* Le nombre de loups a baissé de 1% en France.

On a trouvé la solution aux inégalités.

Et c'est notre Président qui l'a trouvée.

Pour résoudre tous nos problèmes, il faut réduire le temps de vacances scolaires.

Les trois mois de vacances seraient une des sources principales d'inégalité.

Si on les diminue, on réduit les inégalités: Il suffisait d'y penser.

Et si je ris de toute chose ici-bas, c'est afin de ne pas en pleurer

Georges Gordon BYRON

SOURIONS 😊 😊 😊

Il ne faut jamais perdre notre sens de l'humour, car il nous porte dans l'adversité, sans pour autant occulter la réalité. jcf

